



RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC

ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF

2023

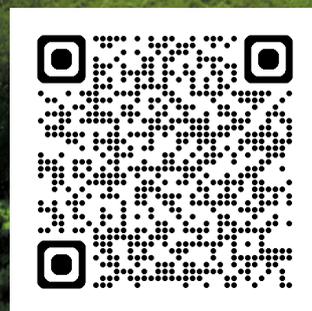
**RÉGIE DU SDDEA**

Régie du syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif,  
de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques  
et de la démoustication (Régie du SDDEA)

LE SDDEA ET SA RÉGIE PRÉSENTENT

# AU FIL DE L'EAU

DÉCOUVREZ  
LE FILM DE NOS  
100 MÉTIERS !



PRODUIT PAR LE SDDEA ET SA RÉGIE SCÉNARIO SERVICE COMMUNICATION RÉALISATION LAURENT CALMES ET JEAN-MARIE HARLON  
AVEC LA PARTICIPATION DES AGENTS ET DES ÉLUS DU SDDEA ET SA RÉGIE PRODUCTION EXÉCUTIVE AVÉO



RÉGIE DU  
**SDDEA**

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Délibération du Conseil d'Administration  
de la Régie du SDDEA du 17 octobre 2024

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>SYNTHÈSE</b>	<b>5</b>
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>7</b>
<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE</b>	<b>11</b>
Usagers de la Régie du SDDEA	11
Volumes	13
Équipements	14
<b>2. TARIFICATION</b>	<b>16</b>
Modalités de tarification	16
Détails des tarifs	18
Économie du service	19
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>22</b>
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	22
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	23
Conformité de la collecte des effluents	25
Conformité des équipements d'épurations	26
Conformité de la performance des ouvrages	28
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	30
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	31
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	32
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	34
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	35
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif de l'année précédente	36
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations	37



<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>38</b>
Montant des travaux engagés	38
Montant des subventions et concours versés	39
Encours de dette et annuités	39
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	39
Montant des amortissements	40
Projets à l'étude et montants prévisionnels	40
Programmes pluriannuels de travaux	40



# SYNTHÈSE

DU RAPPORT SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
2023 - RÉGIE DU SDDEA

## PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCE

- 40 337 habitants desservis
- 33 COPE Assainissement Collectif  
(Conseils de la Politique de l'Eau)
- 51 communes desservies
- 21 532 usagers (clients)

## OUVRAGES, RÉSEAU ET VOLUMES

- 32 stations d'épuration
- 79 095 EH : Capacité théorique de traitement
- 500 km : longueur de réseau
- 744 tonnes : volume total de boues évacuées



### Volume total d'eaux usées traitées :

- 1 980 000 m<sup>3</sup>/an facturés
- 134 l/j/habitant



# PRÉAMBULE

Acteur historique du département de l'Aube depuis 1943, le SDDEA (Syndicat des Eaux de l'Aube) a connu une évolution sans précédent cette dernière décennie poursuivant sa structuration pour répondre aux défis du quotidien et aux enjeux futurs de l'eau.

L'année 2023, marquant les 80 ans du Syndicat, fût l'occasion de constater l'ampleur du chemin parcouru et de tracer une ligne ambitieuse pour les 80 ans à venir, en poursuivant le déploiement de la Stratégie 2100, stratégie d'anticipation et d'adaptation au changement climatique, initiée dès 2018.

Le SDDEA, devenu véritable maître d'ouvrage au fil des années au travers des transferts successifs de compétences par les collectivités, œuvre ainsi sur tous les enjeux liés à l'eau grâce à sa gestion intégrée et durable couvrant 5 compétences :

- Eau potable ;
- Assainissement collectif ;
- Assainissement non collectif ;
- GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;
- Démoustication.

La Régie du SDDEA exerce les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif, les compétences GeMAPI et démoustication étant portées par le SDDEA.

Ces 5 compétences s'exercent selon 3 niveaux de gouvernance plaçant les élus au cœur du processus décisionnel :

- Niveau syndical/global : Assemblée Générale, Bureau Syndical du SDDEA et Conseil d'Administration de la Régie ;
- Niveau territorial : Assemblée Territoriale (eau potable, assainissement collectif) ou Assemblée de Bassin (GeMAPI) ;
- Niveau local : le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Au plus près du Territoire, instance décisionnelle de proximité, le COPE assure la gestion quotidienne du service d'assainissement, décide de sa politique d'investissements, du prix du service public (prix de la redevance assainissement aux abonnés) et des reprises et déversements d'eaux usées. Il dispose d'une comptabilité analytique propre. Le COPE doit s'assurer de l'équilibre financier de son service, de la qualité de rejet, du respect de la réglementation et de la sécurité d'accès aux ouvrages.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SDDEA toutes compétences confondues réunit 481 communes dans l'Aube, la Marne et l'Yonne. Sur ce périmètre, 154 COPE Eau potable et Assainissement collectif se sont constitués. La gestion intégrée du cycle de l'eau permet d'intervenir à l'échelle des territoires, sur des projets globaux pour le long terme, tout en étant réactif au quotidien grâce à nos 340 agents.



Aujourd'hui, les activités relatives à la gestion de services d'assainissement collectif de la Régie du SDDEA concernent plus de 21 000 abonnés répartis sur 53 communes. Le périmètre de maîtrise d'ouvrage comprend 34 stations d'épuration, plus de 500 km de réseaux et plus de 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau traitée par an. Nos équipes interviennent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en moins de 2 heures en tout point de notre périmètre d'intervention.

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités de la Régie du SDDEA – et notamment de l'organisation en COPE – une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par COPE afin de permettre une lecture pertinente de notre activité ;
- Une mise en perspective des données variant selon les indicateurs : avant le transfert de compétence, les informations produites par les COPE pouvaient varier de l'un à l'autre. Seules les années à partir de 2015 constituent une base consolidée fiable ;
- De même, la mise en perspective par rapport aux années précédentes corrige les variations de périmètre dues à l'intégration de nouveaux COPE.

**Le présent rapport traite de l'exercice 2023, sur un périmètre de 33 COPE assainissement collectif représentés sur la carte ci-après.**

**Remarque :** les COPE DU MERIOT, DE PUIITS-ET-NUISEMENT sont parfois séparés en deux parties parce qu'ils ont la particularité d'avoir deux réseaux séparés d'assainissement collectif avec deux stations d'épurations. Il s'agira dans la suite du rapport de :

- MERIOT – Plessis
- MERIOT – Beaulieu
- PUIITS-ET-NUISEMENT - PUIITS
- PUIITS-ET-NUISEMENT - NUISEMENT

Le COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE comprend actuellement 29 abonnés dont les eaux usées sont traitées par la station de la commune de Romilly-sur-Seine (dont Véolia assure la Délégation de Service Public). Les indicateurs assainissement sont donc déclarés par Véolia. Nous présenterons dans ce rapport les abonnés et tarifs pratiqués sur ce COPE. De plus, les abonnés sont des professionnels situés sur le Parc de l'Aérodrome et ne sont donc pas comptabilisés comme des habitants desservis.

De la même manière le COPE DE PARS-LES-ROMILLY déverse ses eaux usées dans la station de traitement de la commune de Romilly-sur-Seine.





# 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

## 1.1 USAGERS DE LA RÉGIE DU SDDEA

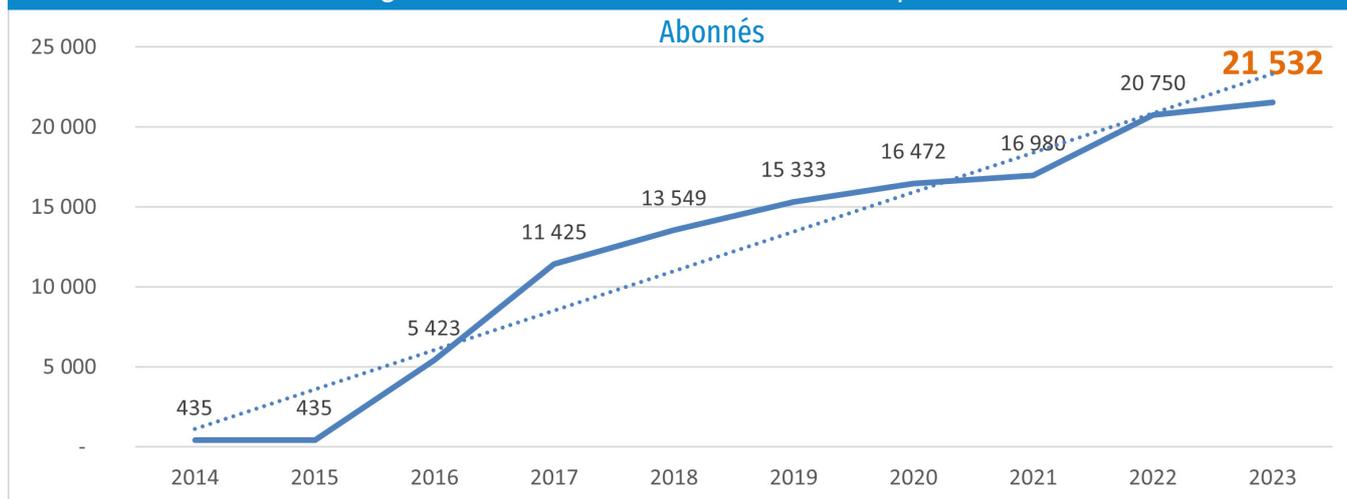


Le nombre d'abonnés sur le périmètre de la Régie du SDDEA a connu une augmentation de 4 % soit 782 abonnés supplémentaires en 2023.

Tableau 1 : nombre d'abonnés et évolution

Année	Abonnés	Évolution (en nombre)	Évolution (en pourcentage)
2014	435		
2015	435	-	0,0%
2016	5 423	4 988	1146,7%
2017	11 425	6 002	110,7%
2018	13 549	2 124	18,6%
2019	15 333	1 784	13,2%
2020	16 472	1 139	7,4%
2021	16 980	508	3,1%
2022	20 750	3 770	22,2%
2023	21 532	782	3,8%
Évolution annuelle moyenne		2 344	14,73%

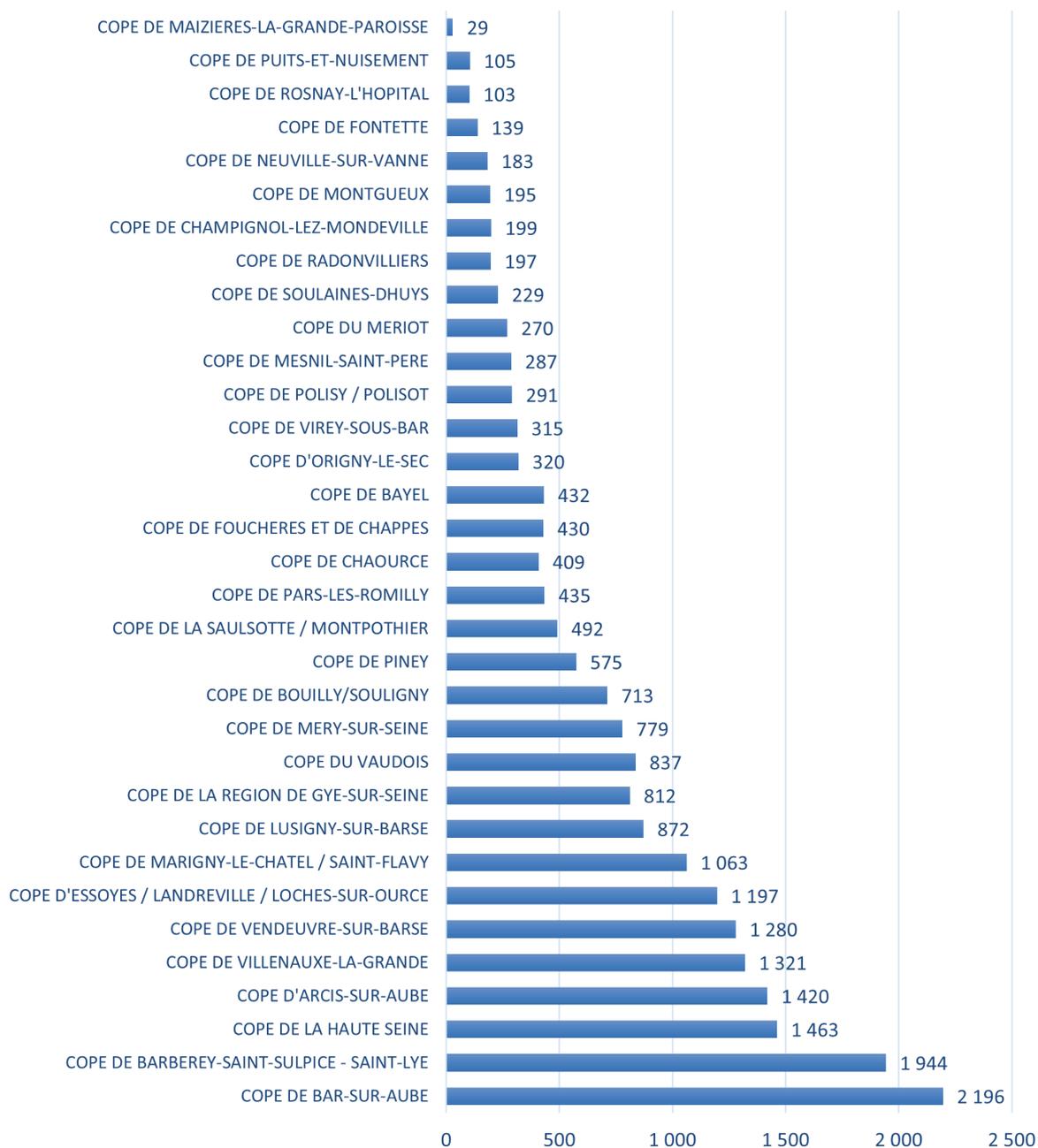
Figure 1 : évolution du nombre d'abonnés depuis 2014





En 2023, la Régie du SDDEA dessert **40 337 habitants** en assainissement collectif ce qui correspond à **21 532 abonnés**.

Figure 2 : répartition du nombre d'abonnés desservis pour l'année 2023



Le taux de desserte, qui reflète le nombre d'abonnés potentiels effectivement abonnés au service (ceux qui ont accès à l'assainissement collectif) est au consolidé à 92 % sur le périmètre de la Régie du SDDEA.

## 1.2 VOLUMES

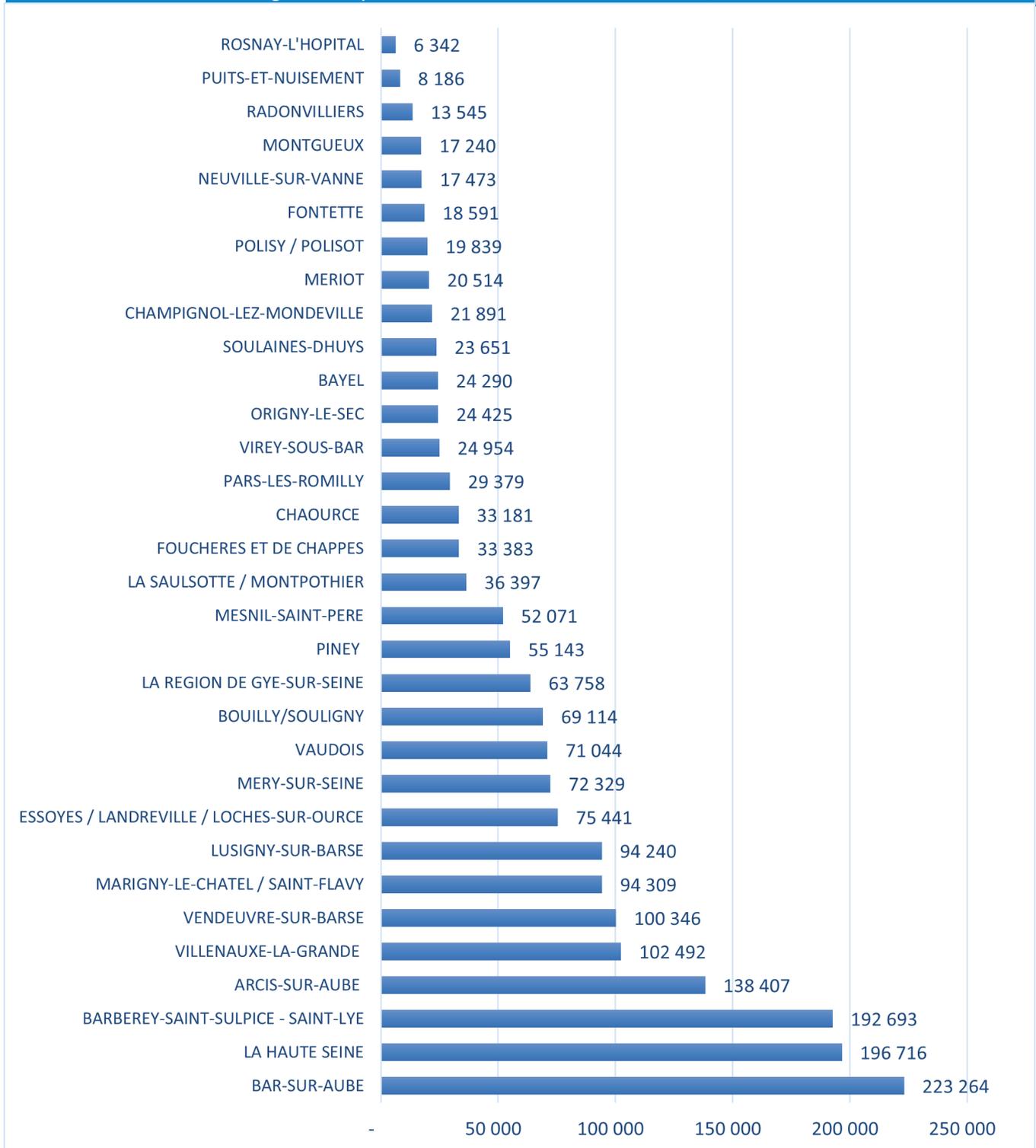
Le volume facturé à l'abonné pour l'assainissement collectif correspond au volume comptabilisé et donc réellement consommé.

En 2023, **1 974 648 m<sup>3</sup>** ont été facturés sur l'ensemble de la Régie du SDDEA pour l'assainissement collectif.

**Les volumes** se répartissent entre les 32 COPE assainissement collectif (hors COPE de Maizières-la-Grande-Paroisse.

Cf. Préambule p.7) de la manière suivante :

Figure 3 : répartition des volumes facturés (en m<sup>3</sup>) en 2023





## 1.3 ÉQUIPEMENTS

Les principaux équipements liés à l'activité assainissement collectif au sein de la Régie du SDDEA sont des stations d'épuration (STEP) ainsi que le réseau d'acheminement. D'autres équipements comme les postes de relèvement sont nécessaires à l'acheminement des eaux usées mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.



Les équipements représentent une capacité totale de **83 095 EH** (équivalent habitant).

### 1.3.1 ÉQUIPEMENTS ÉPURATOIRES

Tableau 2 : nombre d'abonnés et évolution

Service d'AC	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en EH)
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE	Assainissement	Boue activée faible charge	10 000
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE-SAINTE-LYÈ	Assainissement	Boues activées aération prolongée	6 000
COPE DE BAR-SUR-AUBE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	15 500
COPE DE BAYEL	Assainissement	Filtre plantés	1 200
COPE DE BOUILLY/SOULIGNY	Assainissement	Boue activée aération prolongée	1 950
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	Assainissement	Boue activée aération prolongée	750
COPE DE CHAOURCE	Assainissement	Boue activée aération prolongée	1 500
COPE D'ESSEY / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	Assainissement	Boue activée aération prolongée	4 200
COPE DE FONTETTE	Assainissement	Filtres à Sables	1 500
COPE DE FOUCHERES ET DE CHAPPES	Assainissement	Boue activée aération prolongée	950
COPE DE LA HAUTE SEINE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	9 500
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	3 000
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	Assainissement	Filtre plantés	1 500
COPE DE LUSIGNY-SUR-BARSE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	3 000
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	Assainissement	Boues activées aération prolongée	2 800
COPE DU MERIOT - Beaulieu	Assainissement	Boue activée faible charge	200
COPE DU MERIOT - Plessis	Assainissement	Filtre plantés	900
COPE DE MERY-SUR-SEINE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	2 500
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	1 550
COPE DE MONTGUEUX	Assainissement	Filtre plantés	430
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	Assainissement	Lagunage aéré	640
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	Assainissement	Boues activées aération prolongée	800

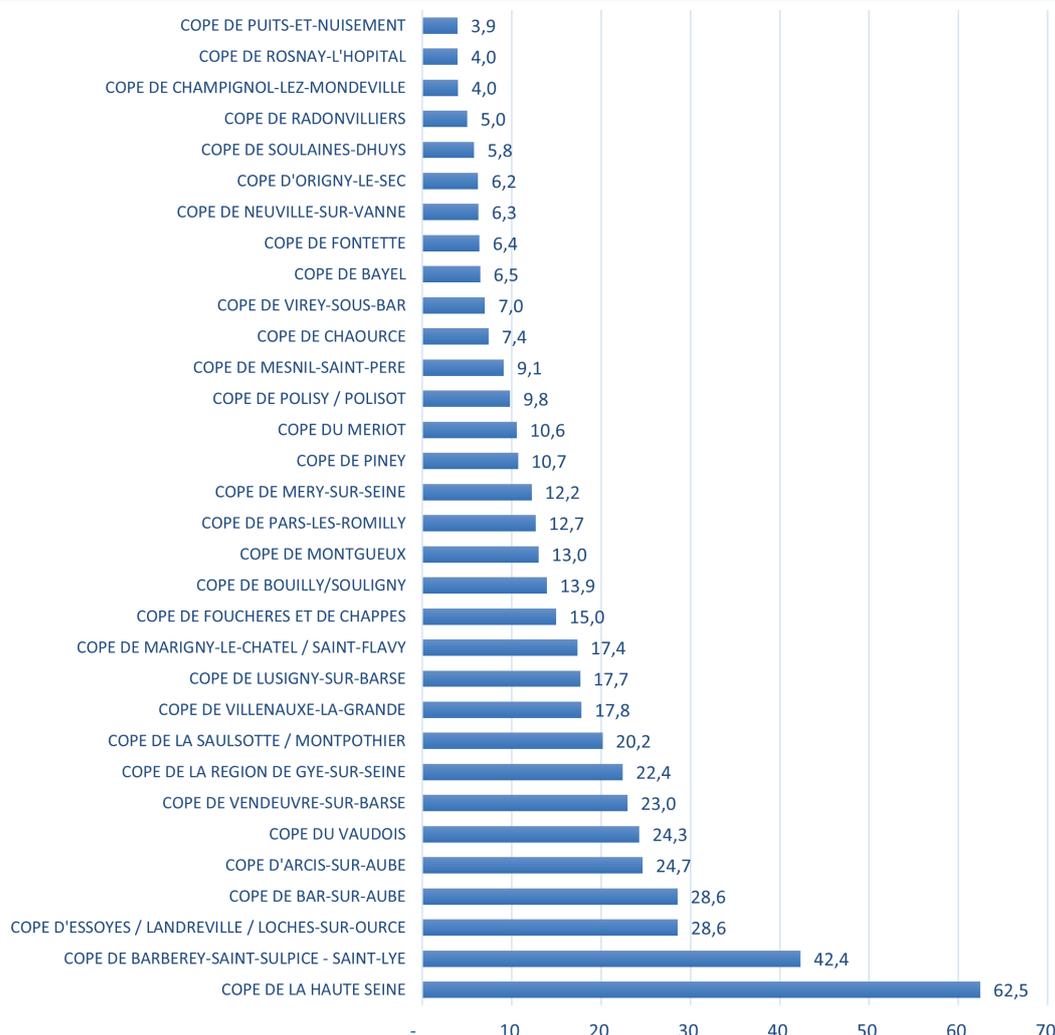
Service d'AC	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en EH)
COPE DE PINEY	Assainissement	Boue activée aération prolongée	1 500
COPE DE POLISY / POLISOT	Assainissement	Boues activées aération prolongée	1 500
COPE DE PUIITS-ET-NUISEMENT - NUISEMENT	Assainissement	Lagunage naturel	100
COPE DE PUIITS-ET-NUISEMENT - PUIITS	Assainissement	Lagunage naturel	150
COPE DE RADONVILLIERS	Assainissement	Lagunage naturel	375
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	Assainissement	Boues activées aération prolongée	350
COPE DE SOULAINES-DHUYS	Assainissement	Filtre plantés	750
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	4 100
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE	Assainissement	Boue activée aération prolongée	3 000
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	Assainissement	Boues activées aération prolongée	900

### 1.3.2 LINÉAIRE DE RÉSEAU



Le linéaire de réseau « assainissement collectif » de la Régie du SDDEA s'étend sur une longueur totale de 500 km.

Figure 4 : linéaire de réseau en km



Excepté pour les COPE D'ARCIS-SUR-AUBE et DE CHAOURCE (pour lesquels le réseau d'assainissement est unitaire), le réseau est de type séparatif, les eaux pluviales n'y sont pas admises.comptabilisé et donc réellement consommé.

# 2. TARIFICATION

## 2.1 MODALITÉS DE TARIFICATION

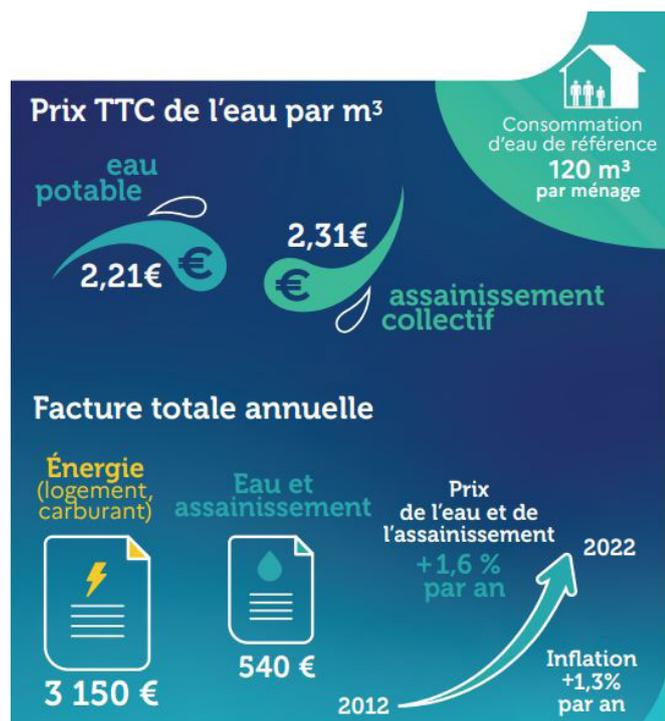
Le SDDEA souhaite laisser une grande autonomie de décision locale dans le cadre de la tarification de l'eau. Les modèles d'application choisis par les COPE sont donc très variables. Ils restent toutefois basés sur les 2 points suivants respectant ainsi la réglementation<sup>1</sup> :

- Part proportionnelle unifiée ou évolutive selon les volumes ;
- Part fixe unifiée.



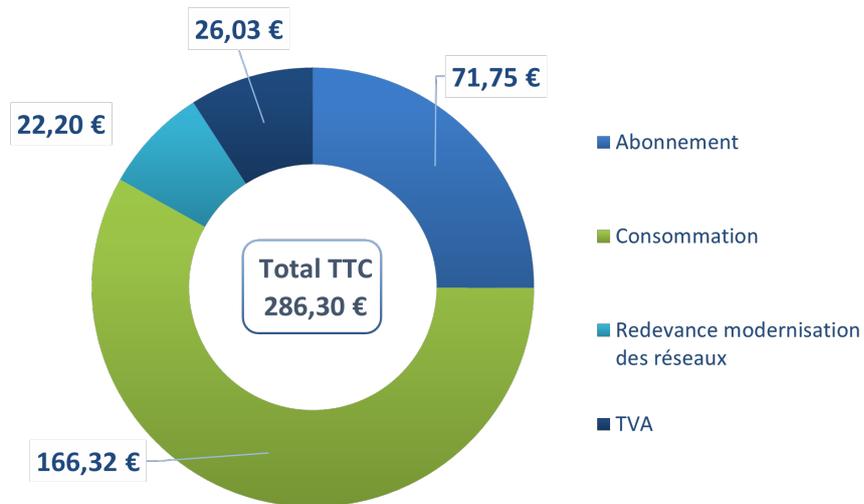
La facture-type moyenne<sup>2</sup> de la Régie du SDDEA sur 120 m<sup>3</sup> s'élève à **286,30 € TTC** en 2023 soit **2,39 € TTC** par m<sup>3</sup> comptabilisé. ( $\text{Prix au m}^3 = (\text{Part fixe} + 120 \times \text{part variable})/120$ )

- La part fixe annuelle moyenne s'élève à **71,75 € HT** ;
  - Le prix moyen au m<sup>3</sup> s'élève à **1,39 € HT**.
- 70 % de la facture consolidée 120 m<sup>3</sup> est liée au volume facturé.



En comparaison avec les données nationales de SISPEA, on peut observer que le prix moyen de l'assainissement collectif TTC (en €/m<sup>3</sup>) est bien au-dessus de la moyenne française : 2,31 €/m<sup>3</sup> en 2022. Point d'attention, s'agissant de données collectées en 2022 cette moyenne n'est pas comparable directement avec les 2,39 €/m<sup>3</sup> de moyenne de la Régie du SDDEA (donnée 2023).

Figure 5 : répartition consolidée sur une facture type pour 120 m<sup>3</sup>



La part fixe (Abonnement) en moyenne de 30 % (hors taxes et redevances) pour une facture type 120 m<sup>3</sup>.

Selon la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 la part fixe ne doit pas excéder 40 % du total de la facture type d'eau pour 120 m<sup>3</sup>.



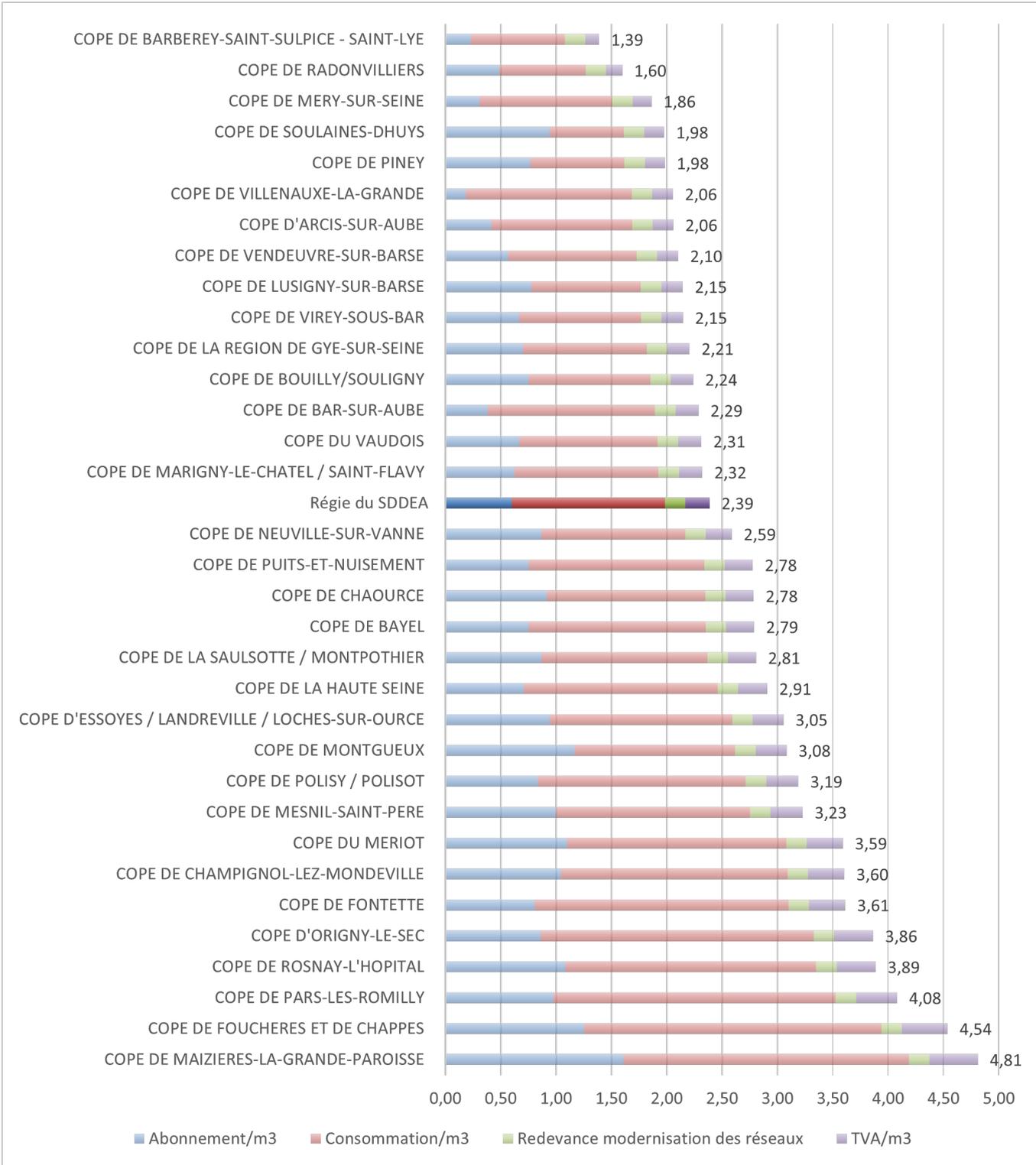
Références : Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques / Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé / Circulaire du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de la part non proportionnelle au volume d'eau consommé (ou part fixe) de la facture d'eau.



## 2.2 DÉTAILS DES TARIFS

Le graphe suivant précise les tarifs en vigueur en 2023 pour les COPE « assainissement collectif » :

Figure 6 : classement par prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>



## 2.3. ÉCONOMIE DU SERVICE



Le **compte administratif 2023** du budget annexe assainissement collectif présente un solde d'exploitation positif de **456 k€** et un **besoin de financement de 884,8 k€**.

Des emprunts à hauteur de **126 k€** ont été contractés en 2023.

Le budget annexe assainissement collectif de la Régie du SDDEA consolide les charges d'administration du service départemental et les budgets votés par COPE, lesquels sont présentés dans les rapports annuels de chacun d'entre eux.

Tableau 3 : économie du service

	(en k€)	(en %)	
Produits d'exploitation	Ventes	5 140,24	78%
	Participations agence de l'eau	231,98	4%
	Quote-part des subventions (Fct)	888,89	14%
	Reprises sur provisions sur créances douteuses	-	0%
	Autres produits	-	0%
	Produits financiers et exceptionnels	304,42	5%
Charges d'exploitation	Charges à caractère général	3 251,38	53%
	Charges de personnel et assimilés	103,74	2%
	Atténuations de produits	323,82	5%
	Autres charges (dont abandons de créances)	5,41	0%
	Charges financières exceptionnelles	251,88	4%
	Provisions pour créances douteuses	3,66	0%
	Dotations aux amortissements	2 169,46	36%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>456,16</b>		

Tableau 3 : économie du service			
		(en k€)	(en %)
Produits d'investissement	Subventions d'investissement	790,60	22%
	Dotation aux amortissements	2 169,46	61%
	Recettes financières et divers	181,98	5%
	Résultats de liquidation suite au transfert	292,82	8%
	Emprunts contractés	125,69	4%
Charges d'investissement	Travaux de l'exercice	3 736,47	76%
	Quote-part des subventions (Inv)	888,89	18%
	Remboursement du capital	276,19	6%
<b>Déficit d'investissement*</b>		<b>1 340,99</b>	
<b>Solde du service*</b>		<b>-884,83</b>	

\* Hors affectation de résultat.

Les ventes de produits et de services sont liées aux redevances d'assainissement collectif et aux redevances pour modernisation des réseaux de collecte :

Figure 7 : Répartition des produits de ventes

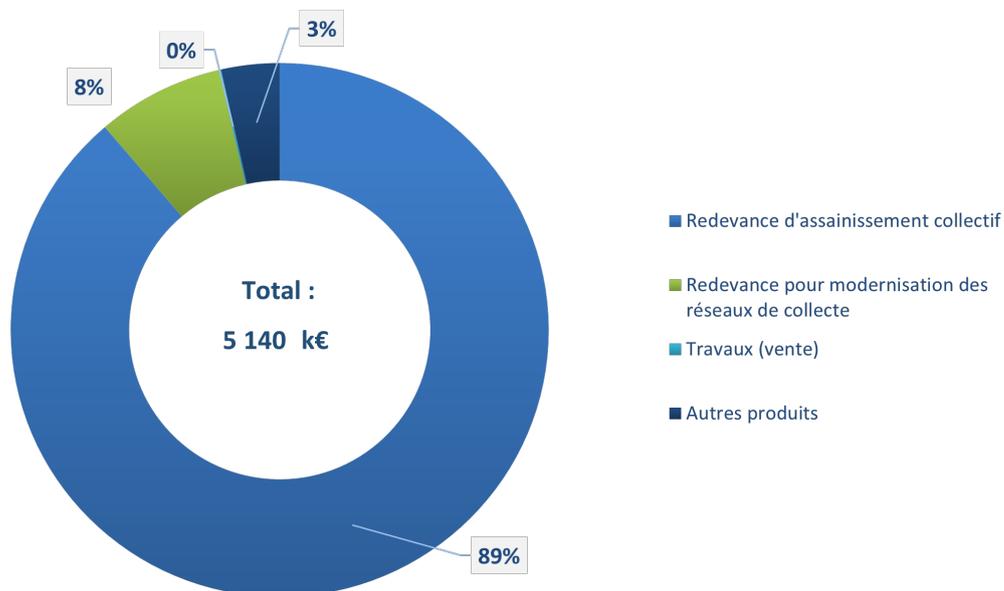
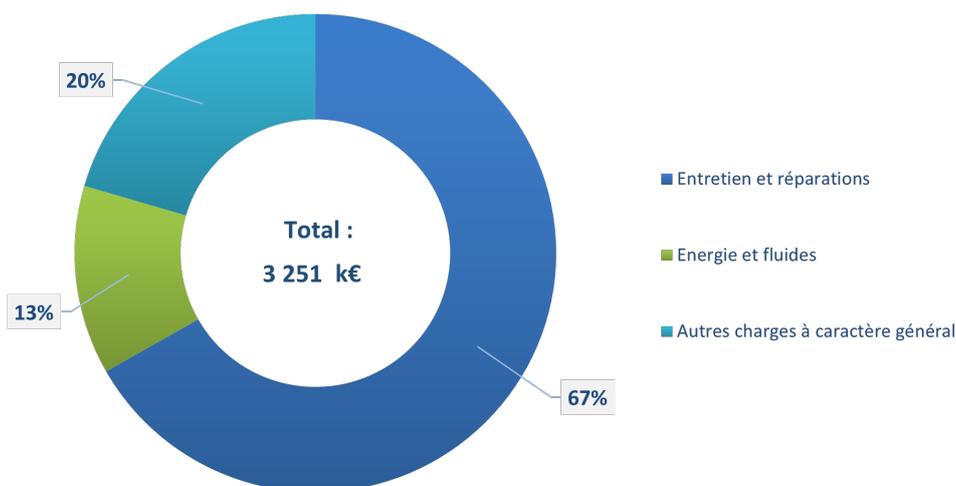


Figure 8 : Répartition des charges à caractère général



Les charges d'entretien-réparation (67 %) correspondent aux prestations réalisées par la Régie du SDDEA pour le compte des COPE et tarifées selon différentes modalités (prestations administratives, maintenance travaux ou service de maîtrise d'œuvre). Ces tarifs intègrent les charges administratives et de gestion de la Régie du SDDEA.

Concernant les charges liées aux actions de solidarité, la Régie du SDDEA ne constate en 2023 :

- Des abandons de créance à vocation solidaire à hauteur de 4 101 € soit 0,002 € / m<sup>3</sup> facturé ;
- Aucun versement à un fonds de solidarité ;
- Aucune action de coopération décentralisée.

# 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 3.1. TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif.

Ci-dessous, un tableau détaillant le taux de desserte par COPE :

Tableau 4 : taux de desserte par COPE	
COPE	Taux de desserte
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE	96%
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	95%
COPE DE BAR-SUR-AUBE	94%
COPE DE BAYEL	94%
COPE DE BOUILLY/SOULIGNY	95%
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	84%
COPE DE CHAOURCE	63%
COPE DE FONTETTE	95%
COPE DE FOUCHERES ET DE CHAPPES	90%
COPE DE LA HAUTE SEINE	92%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	83%
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	91%
COPE DE LUSIGNY-SUR-BARSE	85%
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	100%
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	98%
COPE DE MERY-SUR-SEINE	92%
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	86%
COPE DE MONTGUEUX	78%
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	100%
COPE DE PARS-LES-ROMILLY	100%
COPE DE PINEY	75%

COPE	Taux de desserte
COPE DE POLISY / POLISOT	100%
COPE DE PUIITS-ET-NUISEMENT	84%
COPE DE RADONVILLIERS	92%
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	77%
COPE DE SOULAINES-DHUYS	90%
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	92%
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE	94%
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	94%
COPE D'ESSEYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	93%
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	94%
COPE DU MERIOT	92%
COPE DU VAUDOIS	97%
<b>Régie du SDDEA</b>	<b>92%</b>



La Régie du SDDEA dessert **92 %** de ses abonnés potentiels en assainissement collectif. C'est une moyenne pondérée par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif.

## 3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Noté de 0 à 120, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

- **Partie A : Plan des réseaux**
  - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ;
  - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.
- **Partie B : Inventaire des réseaux**
  - Existence d'un inventaire des réseaux ;
  - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée ;
  - Les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées ;
  - Les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau**
  - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;
  - Les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées ;

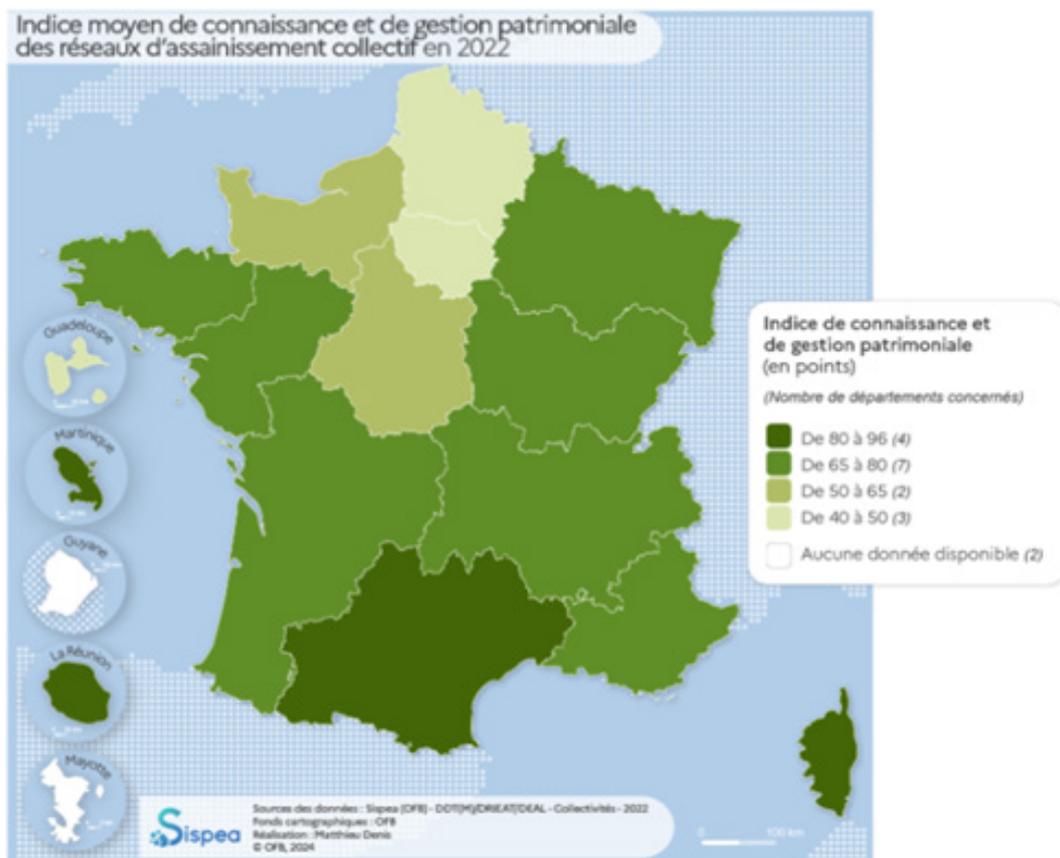
- Localisation et description des ouvrages annexes ;
- Existence et mise à jour d'un inventaire des équipements électromécaniques ;
- Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau ;
- L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés ;
- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;
- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

La Régie du SDDEA n'ayant pas une bonne connaissance sur les nouveaux COPE ayant transféré leur compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet indicateur s'en retrouve nettement diminué. Néanmoins, la Régie du SDDEA travaille activement à l'amélioration de sa connaissance des réseaux et au suivi de leur évolution et on observe une amélioration de l'indice par rapport à l'année dernière.



**L'indice de connaissance** et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées global s'établit à **43/120**.

C'est une moyenne pondérée par le linéaire de réseau de chaque COPE. **Cet indice est bien en dessous de la moyenne régionale** établie par l'ONEMA qui est comprise entre 65 et 80 (donnée 2022).



### 3.3. CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement). Il est calculé pour tous les services d'assainissement disposant d'un point de déversement vers le milieu naturel dont la charge de pollution collectée en amont de ce point est supérieure à 2 000 EH.

Cet indicateur n'ayant, au jour de l'impression du présent rapport pas été communiqué par les services de l'État, nous nous appuyons sur les données de l'année 2022 pour avoir une base de travail. En l'absence de données nationales pour l'exercice 2023, nous indiquons à titre informatif les conformités locales dont nous avons reçu la notification.



**100 %** des collectes des effluents des COPE de la Régie du SDDEA sont **conformes** aux prescriptions nationales en 2022. C'est une moyenne annuelle pondérée par la charge entrante en DBO5.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif de la conformité de la collecte des effluents pour chaque COPE :

Tableau 5 : Conformité de la collecte des effluents par COPE			
COPE	Taux de conformité national 2022	Taux de conformité local 2023	Commentaires
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE	100 %	0 %	Les déversements sont > 20 jours/an et DO7 > 13% des débits collectés en (A2-A3).
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	100 %	100 %	
COPE DE BAR-SUR-AUBE	100 %	100 %	
COPE DE LA HAUTE SEINE	100 %	100 %	
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	100 %	100 %	
COPE DE LUSIGNY-SUR-BARSE	100 %	100 %	La qualification des équipements au point R1 est correcte, cependant en l'absence de seuils prescrits, ces données sont utilisées pour un suivi qui n'entre pas dans le cadre de la conformité annuelle.
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	100 %	100 %	
COPE DE MERY-SUR-SEINE	100 %	100 %	
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	100 %	100 %	
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE	100 %	100 %	
COPE D'ESSEY / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	100 %	100 %	
<b>RÉGIE DU SDDEA</b>	<b>100 %</b>	<b>79 %</b>	

\*Dès lors qu'il n'y a pas de point de déversement le taux de conformité national est mis par défaut à 100 %.

### 3.4. CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATIONS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU est pré-renseignée automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

Cet indicateur n'ayant, au jour de l'impression du présent rapport pas été communiqué par les services de l'Etat, nous nous appuyons sur les données de l'année 2022 pour avoir une base de travail. En l'absence de données nationales pour l'exercice 2023, nous indiquons à titre informatif les conformités locales.



75 % des équipements de l'ensemble des stations de la Régie du SDDEA sont **conformes** aux prescriptions nationales en 2022. C'est une moyenne annuelle pondérée par la charge entrante en DBO5.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif de la conformité des équipements d'épuration pour chaque COPE :

Tableau 6 : Conformité des équipements d'épuration par COPE

COPE	Taux de conformité national 2022	Taux de conformité local 2023	Commentaires
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE	0 %	0 %	Surcharges organiques depuis 2019, et surcharge hydraulique PC95 (les modélisations n'ont pas permis de corriger les données surévaluées en 2023)
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	100 %	100 %	
COPE DE BAR-SUR-AUBE	100 %	100 %	
COPE DE BAYEL	100 %	100 %	
COPE DE BOUILLY/SOULIGNY	100 %	100 %	
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	100 %	100 %	
COPE DE CHAOURCE	100 %	100 %	À titre exceptionnel, sur suspicion d'une pollution, la CBPO a été corrigée en 2023. Le contrôle et le diagnostic devront être transmis pour confirmer cette hypothèse. De plus, les charges hydrauliques estimées devront faire l'objet d'une analyse et d'un programme de travaux à l'issue du diagnostic programmé en 2024. Si ces actions ne sont pas suivies des travaux nécessaires, au regard des incertitudes sur les débits collectés et by-passés (estimés 200 % du débit nominal), le système pourrait être considéré comme non conforme en équipement dans le futur.
COPE DE FONTETTE	0 %	0 %	Absence de chemin préférentiel sur les filtres à confirmer (performance du traitement liée)
COPE DE FOUCHERES ET DE CHAPPES	100 %	100 %	

COPE	Taux de conformité national 2022	Taux de conformité local 2023	Commentaires
COPE DE LA HAUTE SEINE	100 %	100 %	
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	100 %	100 %	CBPO à surveiller : dépassements observés en 2015, 2017, 2019, 2022 et 2023. Les deux derniers dépassements sont très supérieurs à la capacité du STEU. Les résultats en sortie ne sont donc pas garantis, ce qui entraîne une non-conformité en performance pour cette première année 2023 dans l'attente de travaux ou de justificatifs du maître d'ouvrage (tout nouveau dépassement entraînera une future non-conformité qui peut être qualifié en équipement).
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	100 %	100 %	
COPE DE LUSIGNY-SUR-BARSE	0 %	0 %	Surcharges hydrauliques entraînant des déversements en amont du traitement (14 déversements en décembre 2023 - efficacité des travaux sur le SCL à confirmer)
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	100 %	100 %	
COPE DE MERY-SUR-SEINE	100 %	100 %	
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	0 %	0 %	Surcharges hydrauliques et organiques
COPE DE MONTGUEUX	100 %	100 %	
COPE DE PINEY	100 %	100 %	
COPE DE POLISY / POLISOT	100 %	100 %	
COPE DE PUIITS-ET-NUISEMENT	100 %	100 %	
COPE DE RADONVILLIERS	100 %	100 %	
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	100 %	100 %	
COPE DE SOULAINES-DHUYS	100 %	100 %	
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	100 %	100 %	
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE	100 %	100 %	
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	100 %	100 %	
COPE D'ESSEYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	100 %	100 %	
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	100 %	100 %	
COPE DU MERIOT	100 %	100 %	
<b>REGIE DU SDDEA</b>	<b>75 %</b>	<b>75 %</b>	

Il est à noter que le COPE DU VAUDOIS d'une part, et les COPE de PARS-LES-ROMILLY et de MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE n'ayant pas d'équipement épuratoire, puisque leurs eaux usées sont traitées par convention respectivement par le COPE DE LA HAUTE SEINE et la commune de Romilly-sur-Seine, n'apparaissent pas dans la liste ci-dessus.

## 3.5. CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Il résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU est pré-renseignée automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

Cet indicateur n'ayant, au jour de l'impression du présent rapport pas été communiqué par les services de l'État, nous nous appuyons sur les données de l'année 2022 pour avoir une base de travail. En l'absence de données nationales pour l'exercice 2023, nous indiquons à titre informatif les conformités locales.



**58 %** des ouvrages de la Régie du SDDEA ont une performance **conforme** aux prescriptions nationales en 2022. C'est une moyenne annuelle pondérée par la charge entrante en DBO5.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif de la conformité de la performance des ouvrages pour chaque COPE :

**Tableau 7 : Conformité de la performance des ouvrages par COPE**

COPE	Taux de conformité national 2022	Taux de conformité local 2023	Commentaires
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE	0 %	0 %	Valeurs rédhitoires dépassées sur plusieurs paramètres (sans évènement associé), nombreux déversements en A2, production des boues en forte hausse (qui questionne sur des changements de pratique d'exploitation ou de mesure, ou une évolution à la hausse des charges polluantes de l'agglomération).
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	100 %	100 %	
COPE DE BAR-SUR-AUBE	100 %	100 %	
COPE DE BAYEL	100 %	100 %	
COPE DE BOUILLY/SOULIGNY	100 %	100 %	Il est tenu compte d'une maintenance sur la turbine en "hors fonctionnement normal". Le calcul de CBPO (avril 2023) est proche de la capacité nominale du STEU (à surveiller sur cette "boues activées").
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	100 %	100 %	
COPE DE CHAOURCE	0 %	0 %	Non conforme sur le Pt du bilan du 30/05/2023 (insuffisant de réactif). Contrôle du STEU avec observation d'un départ de boues (incapacité du STEU à garantir des performances en cas de surcharge hydraulique). Trop nombreux déversements en A2 (pour protéger le STEU) de janvier à avril 2023. Surcharge organique sur la CBPO 2023 (avec des investigations programmées en 2024)

Tableau 7 : Conformité de la performance des ouvrages par COPE

COPE	Taux de conformité national 2022	Taux de conformité local 2023	Commentaires
COPE DE FONTETTE	0 %	0 %	Pollution lors du contrôle en septembre 2023 et travaux non finalisés en fin d'année. Suivi d'autosurveillance insuffisant (point de rejet A4 non représentatif, suivi du point A5 insuffisant). Absence de garantie des performances du traitement sur l'ensemble de l'année civile.
COPE DE FOUCHERES ET DE CHAPPES	100 %	0 %	Non conforme aux prescriptions locales suite à des pannes sur le système de traitement UV, dont une qui a généré un dépassement d'un seuil bactériologique rédhibitoire. Des propositions d'amélioration (en maintenance et en contrôle d'exploitation) devraient éviter ces dépassements dans le futur.
COPE DE LA HAUTE SEINE	100 %	100 %	Il a été tenu compte de la période de maintenance sur la turbine d'aération
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	0 %	0 %	Résultats corrects mais les surcharges en entrée ne permettent pas de garantir les flux rejetés sur l'ensemble de l'année. La production des boues produites serait à mettre en relation avec les charges polluantes viti-vinicoles traitées variables chaque année.
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	100 %	100 %	Arrivées d'eaux claires parasites à surveiller
COPE DE LUSIGNY-SUR-BARSE	0 %	0 %	14 déversements en amont du traitement en décembre en aval du SCL séparatif disposant d'un déversement R1 en amont (travaux en cours sur la collecte en 2024). La baisse de la production des boues depuis 2020 est à analyser.
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	0 %	100 %	
COPE DE MERY-SUR-SEINE	100 %	100 %	
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	0 %	0 %	Nombreux déversements en A2 et surcharges organiques et hydrauliques en entrée de STEU (y compris sur la période estivale avec des déversements importants en août 2023).
COPE DE MONTGUEUX	0 %	0 %	Reprise de l'analyse faite au titre de l'année 2022, l'autosurveillance étant réalisée à une fréquence biannuelle.
COPE DE PINEY	100 %	100 %	CBPO 2023 élevée (à surveiller). Bons résultats du STEU lorsque le débit de référence est dépassé le 14/11/2023.
COPE DE POLISY / POLISOT	100 %	100 %	Effluent très dilué en août (à surveiller).
COPE DE PUIITS-ET-NUISEMENT	100 %	0 %	Les MES sont non-conformes aux seuils de rejet (rendement négatif et absence d'événement à la date du bilan). Elles sont prises en compte dans le cadre de la conformité locale (absence de prescriptions l'excluant) et sont analysées conformément à l'article 22-II-1 de l'arrêté ministériel susvisé : en l'absence d'un nombre de bilans supérieur à 3, il n'est pas appliqué de tolérance telle que définie au tableau 8 en annexe 3.
COPE DE RADONVILLIERS	100 %	100 %	
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	0 %	0 %	Les mesures de PO4 et de conductivité demandées localement n'ont pas été transmises en 2023. Le suivi du déversement en A2 est à préciser.

**Tableau 7 : Conformité de la performance des ouvrages par COPE**

COPE	Taux de conformité national 2022	Taux de conformité local 2023	Commentaires
COPE DE SOULAINES-DHUYS	100 %	0 %	Le paramètre Pt est non conforme au seuil de rejet, et de mauvaises performances du STEU sur ce paramètre ont déjà été observées dans le passé (en 2020 et 2022). De plus, la surcharge hydraulique sur le STEU à environ 160 % en aval du SCL séparatif en septembre 2023 (période considérée comme à l'étiage) est à surveiller, car ces surcharges ne permettent pas de garantir un bon fonctionnement du STEU sur l'ensemble de l'année.
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	100 %	100 %	
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE	0 %	0 %	Le canal de comptage est non conforme, ce qui entraîne une qualification des données "incertaine" - Travaux prévus sur l'année 2024.
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	100 %	100 %	Un évènement (panne électrique) a été pris en compte.
COPE D'ESSEY / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	100 %	0 %	Résultats d'AS corrects (résultats sur le Pt à surveiller sur le 26/11/2023) - Cependant, la fuite sur le stockage en 2023-2024 a entraîné une pollution qui rend non conforme ce système (SCL + STEU)
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	100 %	100 %	
COPE DU MERIOT	100 %	100 %	
<b>RÉGIE DU SDDEA</b>	<b>58 %</b>	<b>56 %</b>	

Il est à noter que les COPE DU VAUDOIS et DE PARS-LES-ROMILLY n'ayant pas d'équipement épuratoire, puisque leurs eaux usées sont traitées par convention respectivement par le COPE DE LA HAUTE SEINE et la commune de Romilly-sur-Seine, n'apparaissent pas dans la liste ci-dessus.

### 3.6. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION

Cet indicateur mesure la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Sur le territoire de la Régie du SDDEA, le taux de boues traitées par des [filières conformes](#) est de 100 %.

Seuls les COPE ayant évacué des boues dans l'année 2023 apparaissent dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8 : Taux de boues évacuées selon des filières conformes par COPE**

COPE	Taux de conformité
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE	100 %
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	100 %
COPE DE BAR-SUR-AUBE	100 %

COPE	Taux de conformité
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	100 %
COPE DE CHAOURCE	100 %
COPE DE FONTETTE	100 %
COPE DE FOUCHERES ET DE CHAPPES	100 %
COPE DE LA HAUTE SEINE	100 %
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	100 %
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	100 %
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	100 %
COPE DE POLISY / POLISOT	100 %
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	100 %
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	100 %
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE	100 %
COPE D'ESSEY / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	100 %
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	100 %

### 3.7. TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Tableau 9 : nombre de débordements

COPE	Nombre de débordements 2021	Nombre de débordements 2022	Nombre de débordements 2023
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE		0	1
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	0	0	0
COPE DE BAR-SUR-AUBE	0	0	0
COPE DE BAYEL	0	0	0
COPE DE BOUILLY/SOULIGNY	0	0	0
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	0	0	0
COPE DE CHAOURCE		0	0
COPE DE FONTETTE	0	0	0
COPE DE FOUCHERES ET DE CHAPPES	0	0	0
COPE DE LA HAUTE SEINE	0	0	0
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	0	0	0
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	0	0	0
COPE DE LUSIGNY-SUR-BARSE	0	0	0
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	0	0	0

COPE	Nombre de débordements 2021	Nombre de débordements 2022	Nombre de débordements 2023
COPE DE MERY-SUR-SEINE	0	0	0
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	0	0	0
COPE DE MONTGUEUX	0	0	0
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	0	0	0
COPE DE PARS-LES-ROMILLY	0	0	0
COPE DE PINEY		0	0
COPE DE POLISY / POLISOT	0	0	0
COPE DE PUIITS-ET-NUISEMENT	0	0	0
COPE DE RADONVILLIERS	0	0	0
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	0	0	0
COPE DE SOULAINES-DHUYS	0	0	0
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	0	0	0
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE		0	0
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	0	0	0
COPE D'ESSEYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	0	0	0
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	0	0	0
COPE DU MERIOT	0	0	0
COPE DU VAUDOIS	0	0	0



Consolidé pour l'ensemble de l'activité assainissement de la Régie du SDDEA sur 2023, ce taux est de **0,02/1000 habitants**.

### 3.8. NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE PAR 100KM DE RÉSEAU

Sur l'ensemble du réseau d'assainissement géré par la Régie du SDDEA ce nombre de points noirs est de 0,2/100 km. L'hydrocurage préventif réalisé chaque année sur une partie du linéaire du réseau de collecte des COPE permet de diminuer le nombre de points noirs sur le réseau.

Tableau 10 : détail par COPE du nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

COPE	Nombre de points par 100 km de réseau
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE	0
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	0
COPE DE BAR-SUR-AUBE	0
COPE DE BAYEL	0
COPE DE BOUILLY/SOULIGNY	0
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	0
COPE DE CHAOURCE	0
COPE DE FONTETTE	0
COPE DE FOUCHERES ET DE CHAPPES	0
COPE DE LA HAUTE SEINE	0
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	0
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	0
COPE DE LUSIGNY-SUR-BARSE	0
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	0
COPE DE MERY-SUR-SEINE	8,20
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	0
COPE DE MONTGUEUX	0
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	0
COPE DE PARS-LES-ROMILLY	0
COPE DE PINEY	0
COPE DE POLISY / POLISOT	0
COPE DE PUIITS-ET-NUISEMENT	0
COPE DE RADONVILLIERS	0
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	0
COPE DE SOULAINES-DHUYS	0
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	0
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE	0
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	0
COPE D'ESSEYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	0
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	0
COPE DU MERIOT	0
COPE DU VAUDOIS	0



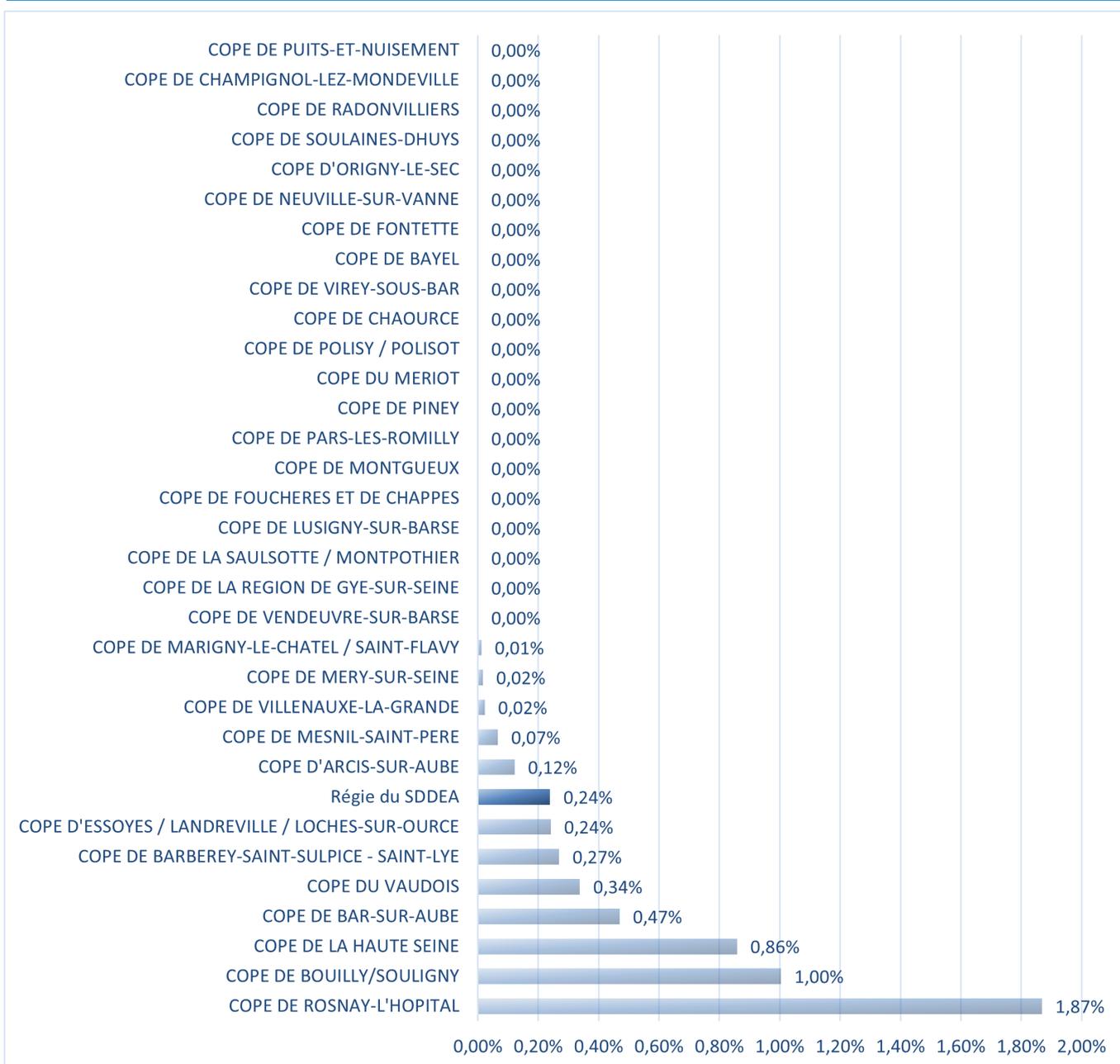
### 3.9. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements, il permet ainsi de voir la capacité de renouvellement de la Régie du SDDEA. Il convient de rappeler qu'une durée de vie moyenne d'un réseau est de 80 à 100 ans.



Le **taux moyen de renouvellement** des réseaux de la Régie du SDDEA consolidé est de **0,24 %** soit un niveau bien inférieur à la moyenne nationale (0,49 % - donnée SISPEA 2022).

Figure 9 : détail par COPE du taux moyen de renouvellement de réseau



## 3.10. INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Noté de 0 à 80, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous :

- **Partie A – Éléments communs à tous les types de réseaux**
  - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs ;
  - Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet ;
  - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;
  - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet ;
  - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats ;
  - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.
- **Partie B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**
  - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur.
- **Partie C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**
  - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées pour chaque COPE :

Tableau 11 : détail par COPE de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel	
COPE	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel
COPE D'ARCIS-SUR-AUBE	50
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	20
COPE DE BAR-SUR-AUBE	100
COPE DE BAYEL	30
COPE DE BOUILLY/SOULIGNY	30
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	30
COPE DE CHAOURCE	20
COPE DE FONTETTE	30
COPE DE FOUCHERES ET DE CHAPPES	30
COPE DE LA HAUTE SEINE	30
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	0

COPE	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	20
COPE DE LUSIGNY-SUR-BARSE	30
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	30
COPE DE MERY-SUR-SEINE	90
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	30
COPE DE MONTGUEUX	30
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	30
COPE DE PARS-LES-ROMILLY	0
COPE DE PINEY	0
COPE DE POLISY / POLISOT	30
COPE DE PUIITS-ET-NUISEMENT	0
COPE DE RADONVILLIERS	20
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	30
COPE DE SOULAINES-DHUYS	30
COPE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE	30
COPE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE	30
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	90
COPE D'ESSEYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	90
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	30
COPE DU MERIOT	30
COPE DU VAUDOIS	30



Une moyenne pondérée par la charge entrante estimée de chaque COPE permet de calculer un indice consolidé pour l'ensemble de la Régie du SDDEA, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel s'établit à **39 / 120**.

### 3.11. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En moyenne (pondérée par le montant des rôles de chaque COPE), sur la Régie du SDDEA, le taux d'impayés sur les factures de l'année 2022 est de **4,15 %**. (Pour rappel : le taux d'impayé ne correspond pas aux abandons de créances, mais les montants sont toujours dus et les payeurs relancés.) On constate une légère hausse du taux d'impayés qui était de 3,83 % pour les factures 2021.

### 3.12. EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MÉMORISATION DES RÉCLAMATIONS ÉCRITES REÇUES ; TAUX DE RÉCLAMATIONS

Un dispositif d'enregistrement et de suivi des réclamations permet de mettre en avant les réclamations sur l'année 2023. Cependant il ne permet pas une analyse fine et ne distingue pas les réclamations écrites des réclamations orales. De plus cet indicateur ne fait pas la distinction des réclamations sur le prix.

Le taux présenté ci-dessous apparaît en conséquence très élevé en raison de ces paramètres :



Le taux de réclamation des abonnés sur 2023 est de **13/1000 abonnés**.





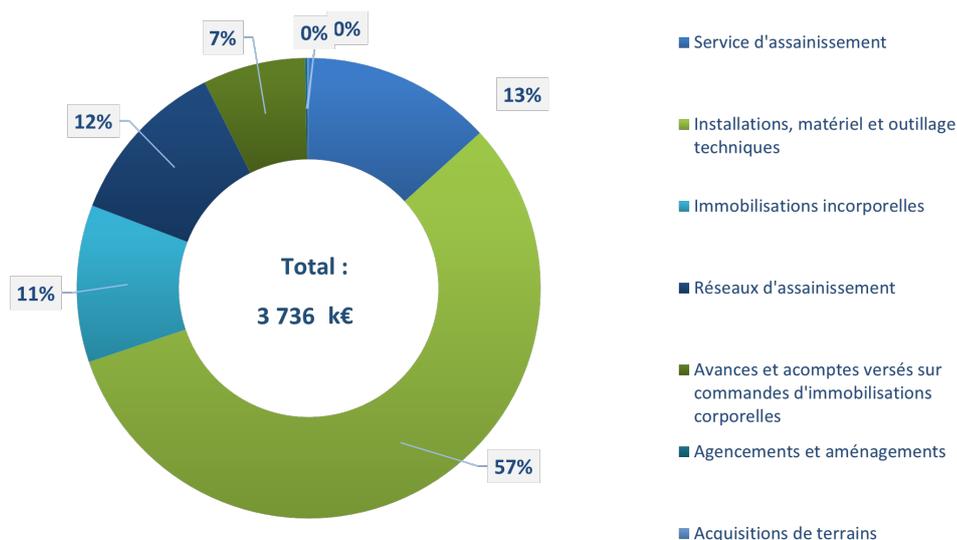
# 4. MONTANT DES INVESTISSEMENTS

## 4.1. MONTANT DES TRAVAUX ENGAGÉS



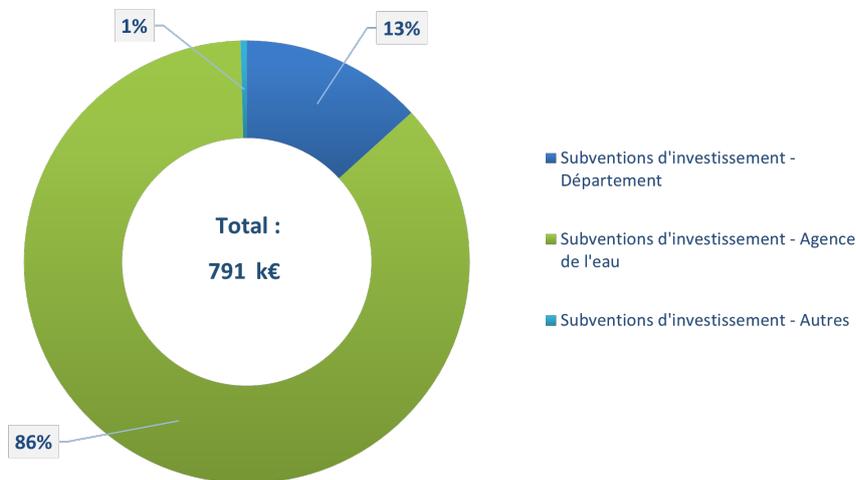
Les **travaux** engagés en 2023 se chiffrent à **3 736 k€ HT**.

Figure 10 : montant des travaux engagés



## 4.2. MONTANT DES SUBVENTIONS ET CONCOURS VERSÉS

En 2023, la Régie du SDDEA comptabilise 791 k€ de subventions d'investissements sur le budget annexe assainissement collectif, qui constituent le seul concours perçu. Ces subventions se répartissent comme suit proviennent intégralement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



Les subventions d'exploitation sont de 232 k€.

## 4.3. ENCOURS DE DETTE ET ANNUITÉS

L'encours de dette pour l'activité assainissement collectif est de **1 579 k€ en 2023**.

Les annuités consacrées au remboursement de la dette sont de 299 k€ en 2023, dont 276 k€ (93 %) sont portés à la section d'investissement et représentent donc le capital remboursé (par opposition aux intérêts portés à la section de fonctionnement).

## 4.4. DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

La capacité d'autofinancement brute du budget annexe assainissement collectif de la Régie du SDDEA est de **2 321 k€** en 2023, à comparer avec un capital restant dû de **1 579 k€**. La durée théorique d'extinction de la dette est de 0,68 ans en 2023, ce qui traduit un faible endettement et donc une bonne capacité d'investissement.

## 4.5. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations totales liées à l'assainissement collectif présentent une valeur nette comptable de **56 562 k€** en 2023. La valeur brute est de **95 903 k€**.

Ces immobilisations sont constituées à 96,81 % d'immobilisations corporelles, afférentes au service et au réseau d'assainissement.

Les bâtiments d'exploitations comptent pour 9 % de la VNC (5 089 k€). À ces montants viennent s'ajouter 7 680 k€ de travaux en cours de réalisation qui représentent 14 % des immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements liées à l'assainissement collectif s'élèvent à 2 169 k€ en 2023.

## 4.6. PROJETS À L'ÉTUDE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS

Les projets sont menés localement, à l'échelle des COPE, les pratiques en termes d'études et de programmation sont donc plurielles. Les projets spécifiques à chaque COPE sont présentés dans les rapports afférents.

On peut néanmoins mentionner le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Mesnil-Saint-Père. Des études sont en cours et se poursuivent par la rencontre des diverses parties prenantes (Police de l'Eau, AESN, EPTB Seine Grands Lacs, commune) pour trouver un point de déversement des eaux usées. Ainsi que le développement d'un Système d'information géographique (SIG) qui facilitera à la fois la transmission de l'information, l'intervention des agents sur le terrain, le traitement des données ainsi qu'un travail de fond sur la transmission de l'information via des rapports annuels personnalisés et l'espace élus sur le site internet du SDDEA.

## 4.7. PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX

Les programmes de travaux et leur conduite sont placés sous la responsabilité des COPE, dans une logique de réponse territoriale aux besoins émis. Aucun programme pluriannuel de travaux n'est élaboré directement par la Régie du SDDEA. Les pratiques des COPE, en la matière, sont diversifiées.







# RÉGIE DU **SDDEA**

22 rue Grégoire-Pierre Herluison  
Cité administrative des Vassales  
C.S. 23076 - 10 012 Troyes Cedex

Tél. : 03 25 83 27 27  
sddea@sddea.fr

**[www.sddea.fr](http://www.sddea.fr)**